

Test de
rendement 2014
rendu public

Études
sociales
Sources et questions

9^e
année

Alberta  Government

Ce document présente les questions du test de rendement d'Études sociales 9^e année administré en 2014. Vous y trouverez entre autres le plan d'ensemble du test, la clé de correction, ainsi que le niveau de difficulté, la catégorie de notation, l'élément du programme qui est évalué et la description de chaque question. Ce matériel, combiné au [Programme d'études](#) et au [Bulletin d'information](#), fournit des renseignements qui peuvent être utilisés pour parfaire les pratiques d'enseignement.

Le document [Points saillants sur l'évaluation](#) fournit de l'information au sujet de l'ensemble du test, du plan du test et du rendement des élèves au test de rendement d'Études sociales 9^e année. On y trouve également des observations sur le rendement des élèves par rapport à la norme acceptable et à la norme d'excellence en ce qui a trait à certaines questions tirées du test de rendement d'Études sociales. La meilleure façon d'utiliser les renseignements donnés dans ce document destiné au personnel enseignant consiste à les jumeler aux rapports pluriannuels et détaillés mis à la disposition des écoles sur le site extranet. Les rapports des **Points saillants sur l'évaluation** pour tous les tests de rendement des matières et pour toutes les années évaluées **sont affichés chaque année** à l'automne **sur le site Web d'Alberta Education**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Harvey Stables, Grade 9 Humanities Assessment Standards Team Leader, à
Harvey.Stables@gov.ab.ca

ou

Nicole Lamarre, Director, Student Learning Assessments and Provincial Achievement Testing,
à Nicole.Lamarre@gov.ab.ca

ou Provincial Assessment Sector en composant le 780-427-0010.

Pour appeler sans frais de l'extérieur d'Edmonton, composez le 780-310-0000.

L'adresse du site Internet d'Alberta Education est education.alberta.ca.

© 2016, la Couronne du chef de l'Alberta représentée par le ministre de l'Éducation, Alberta Education, Provincial Assessment Sector, 44 Capital Boulevard, 10044 108 Street NW, Edmonton, Alberta T5J 5E6, et les détenteurs de licence. Tous droits réservés.

Le détenteur des droits d'auteur **autorise seulement les éducateurs de l'Alberta** à reproduire, à des fins éducatives et non lucratives, les parties de ce document qui **ne contiennent pas** d'extraits.

Les extraits de textes **ne peuvent pas** être reproduits sans l'autorisation écrite de l'éditeur original (voir les références bibliographiques, le cas échéant).

Sources et questions du Test de rendement de 2014

Les sources et questions qui apparaissent dans le présent document sont tirées de la version française du Test de rendement d'Études sociales 9^e année de 2014, et sont représentatives des sources et questions que comportent les tests. Ces sources et questions sont rendues publiques par Alberta Education.

Test de rendement 9^e année

2014

Études sociales

Sources et questions

Test de rendement — 9^e année

Études sociales

Livret de sources

Description

Ce test de rendement d'Études sociales 9^e année comprend deux livrets :

- le **livret de sources**, qui contient 13 séries de sources
- le **livret de questions**, qui contient 50 questions à choix multiple

Ce test est conçu pour être fait en 80 minutes, mais tu peux prendre 30 minutes de plus pour le faire.

Tu peux écrire dans ce livret si tu penses que cela peut t'aider.

Assure-toi de noter toutes tes réponses aux questions à choix multiple sur la feuille de réponses qui accompagne le test.

2014

Directives

- Tu **ne peux pas** utiliser de dictionnaire, de thésaurus ou tout autre ouvrage de référence.
- Assure-toi d'avoir un **livret de sources** et un **livret de questions**.

Ce livret de sources est divisé en deux parties :

La Première partie : Problématiques pour les Canadiens : droits et gouvernance comprend huit séries de sources. Le **livret de questions** comprend 30 questions à choix multiple (*qui valent 60 % de la note totale du test*) qui sont basées sur ces séries de sources.

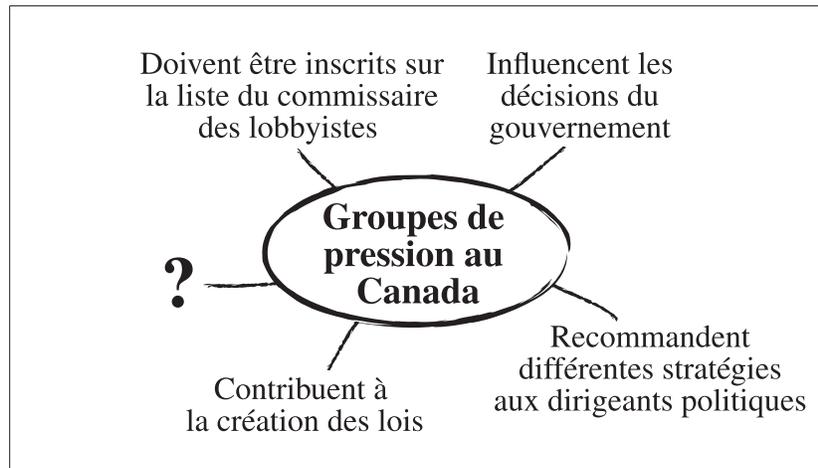
Tu devrais prendre environ 50 minutes pour répondre à ces 30 questions à choix multiple.

La Deuxième partie : Problématiques pour les Canadiens : les systèmes économiques du Canada et des États-Unis comprend cinq séries de sources. Le **livret de questions** comprend 20 questions à choix multiple (*qui valent 40 % de la note totale du test*) qui sont basées sur ces séries de sources.

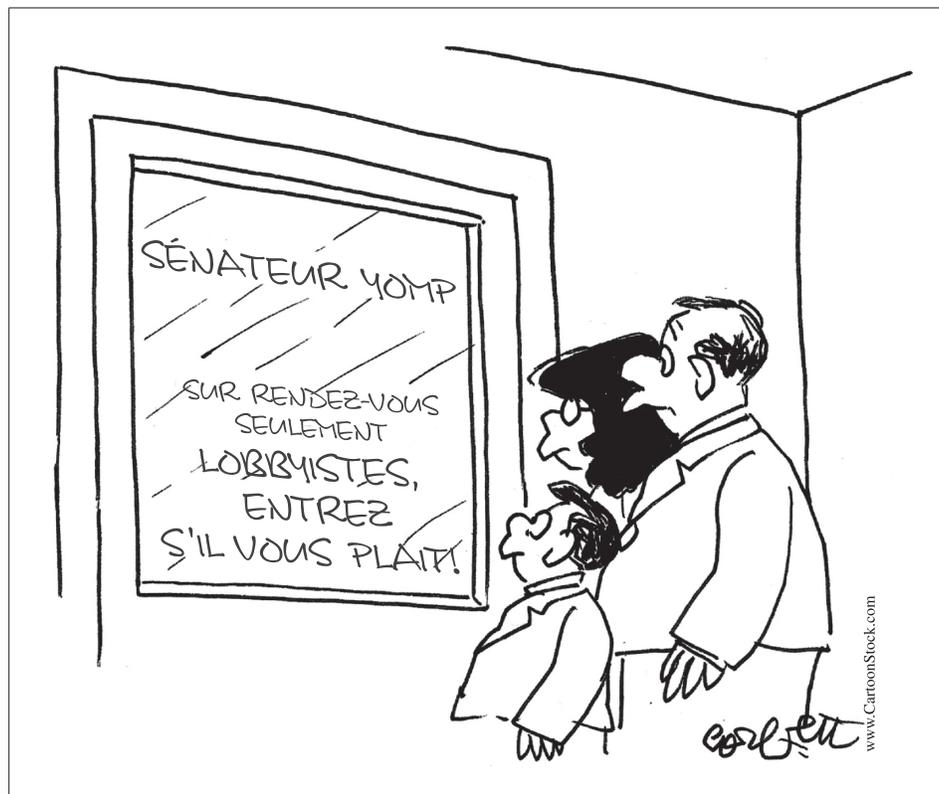
Tu devrais prendre environ 30 minutes pour répondre à ces 20 questions à choix multiple.

I. Les questions 1 à 4 à la page 32 portent sur les sources suivantes.

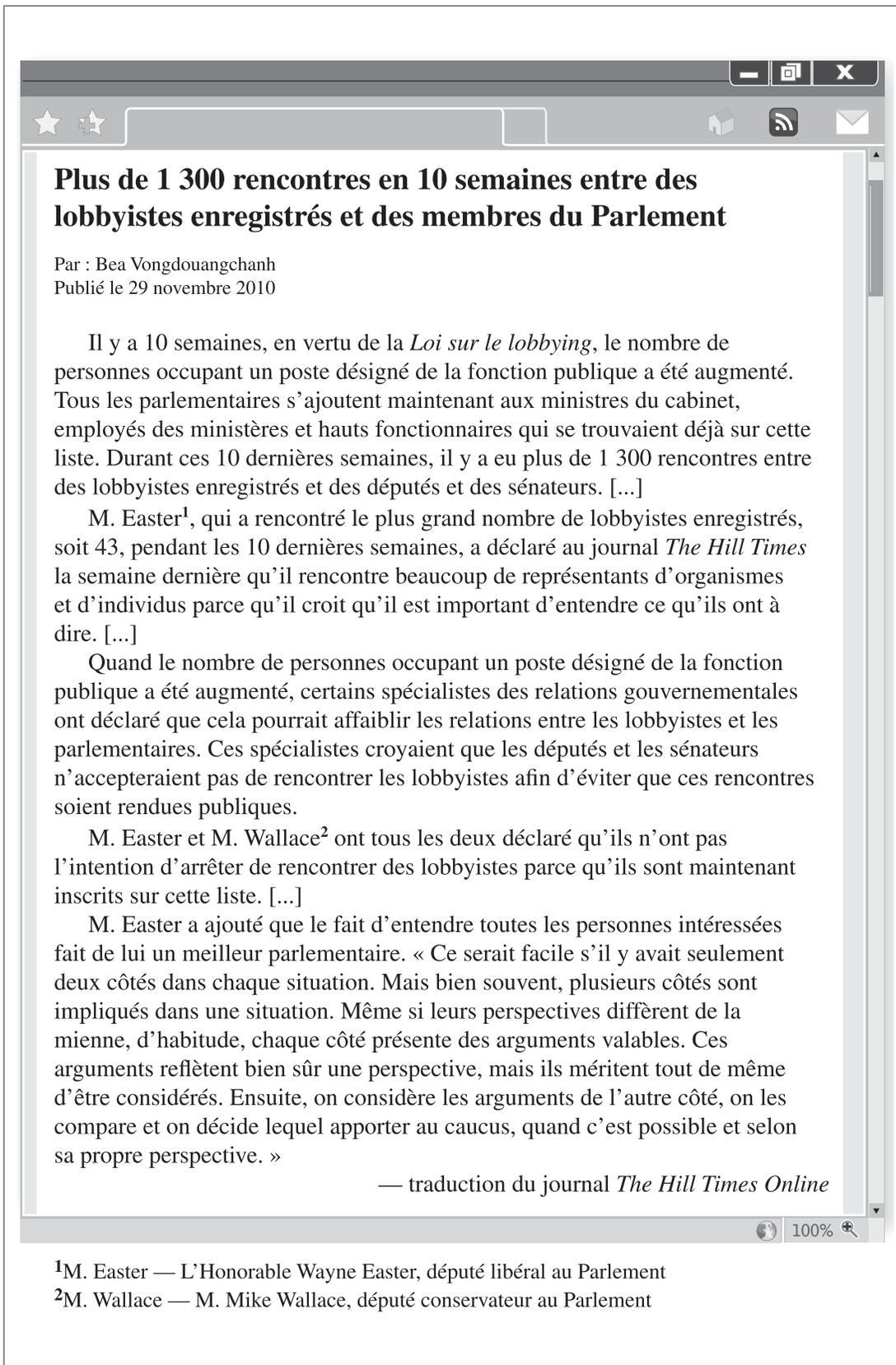
Source I



Source II



Source III



Plus de 1 300 rencontres en 10 semaines entre des lobbyistes enregistrés et des membres du Parlement

Par : Bea Vongdouangchanh
Publié le 29 novembre 2010

Il y a 10 semaines, en vertu de la *Loi sur le lobbying*, le nombre de personnes occupant un poste désigné de la fonction publique a été augmenté. Tous les parlementaires s'ajoutent maintenant aux ministres du cabinet, employés des ministères et hauts fonctionnaires qui se trouvaient déjà sur cette liste. Durant ces 10 dernières semaines, il y a eu plus de 1 300 rencontres entre des lobbyistes enregistrés et des députés et des sénateurs. [...]

M. Easter¹, qui a rencontré le plus grand nombre de lobbyistes enregistrés, soit 43, pendant les 10 dernières semaines, a déclaré au journal *The Hill Times* la semaine dernière qu'il rencontre beaucoup de représentants d'organismes et d'individus parce qu'il croit qu'il est important d'entendre ce qu'ils ont à dire. [...]

Quand le nombre de personnes occupant un poste désigné de la fonction publique a été augmenté, certains spécialistes des relations gouvernementales ont déclaré que cela pourrait affaiblir les relations entre les lobbyistes et les parlementaires. Ces spécialistes croyaient que les députés et les sénateurs n'accepteraient pas de rencontrer les lobbyistes afin d'éviter que ces rencontres soient rendues publiques.

M. Easter et M. Wallace² ont tous les deux déclaré qu'ils n'ont pas l'intention d'arrêter de rencontrer des lobbyistes parce qu'ils sont maintenant inscrits sur cette liste. [...]

M. Easter a ajouté que le fait d'entendre toutes les personnes intéressées fait de lui un meilleur parlementaire. « Ce serait facile s'il y avait seulement deux côtés dans chaque situation. Mais bien souvent, plusieurs côtés sont impliqués dans une situation. Même si leurs perspectives diffèrent de la mienne, d'habitude, chaque côté présente des arguments valables. Ces arguments reflètent bien sûr une perspective, mais ils méritent tout de même d'être considérés. Ensuite, on considère les arguments de l'autre côté, on les compare et on décide lequel apporter au caucus, quand c'est possible et selon sa propre perspective. »

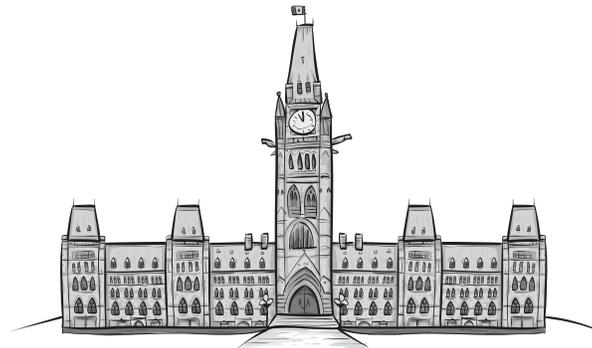
— traduction du journal *The Hill Times Online*

¹M. Easter — L'Honorable Wayne Easter, député libéral au Parlement
²M. Wallace — M. Mike Wallace, député conservateur au Parlement

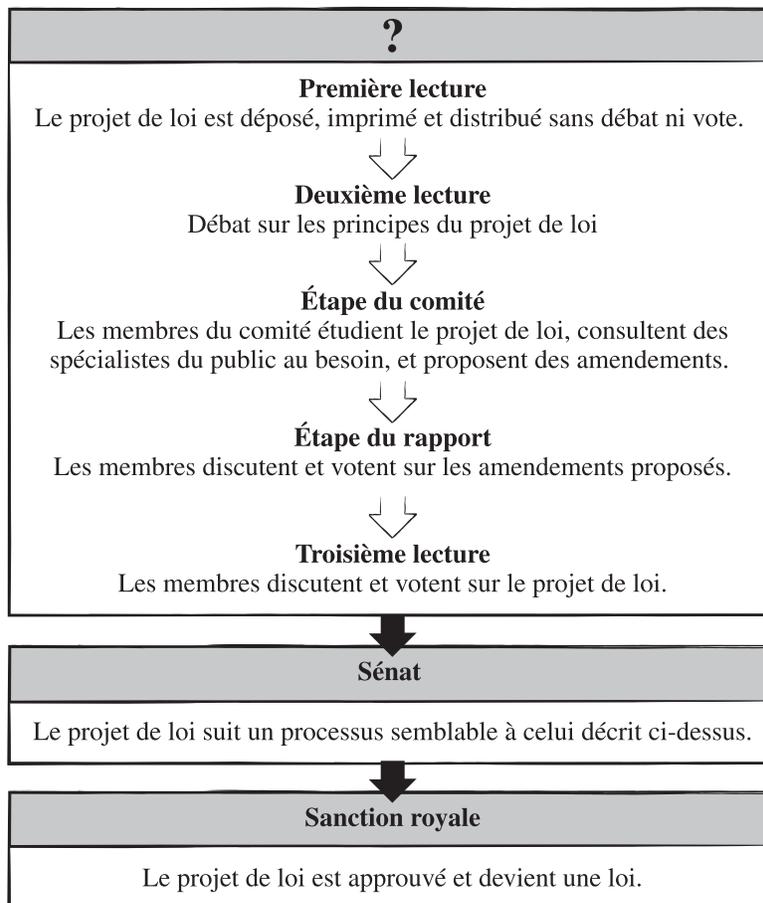
Vongdouangchanh, Bea. "Registered Lobbyists Met with MPs more than 1,300 Times in 10 Weeks." *The Hill Times Online*, 29 novembre 2010. www.hilltimes.com.

II. Les questions 5 à 8 à la page 33 portent sur les sources suivantes.

Source I



Comment un projet de loi devient une loi au Canada



Source II



Le système canadien d'adoption des lois est un des meilleurs au monde! On accorde du temps aux deux chambres du Parlement pour débattre et étudier les projets de loi pour s'assurer qu'ils deviennent des lois efficaces. Pendant ce processus, on fait parfois appel à l'opinion des citoyens. Le Parlement doit approuver la formulation exacte et le contenu des projets de loi avant qu'ils reçoivent la sanction royale. D'habitude, ce sont des membres du Parlement qui présentent les projets de loi, et les sénateurs ont la responsabilité de les étudier en détail avant de les approuver. Cela permet à notre gouvernement de créer des lois bénéfiques pour nos citoyens.

Source III



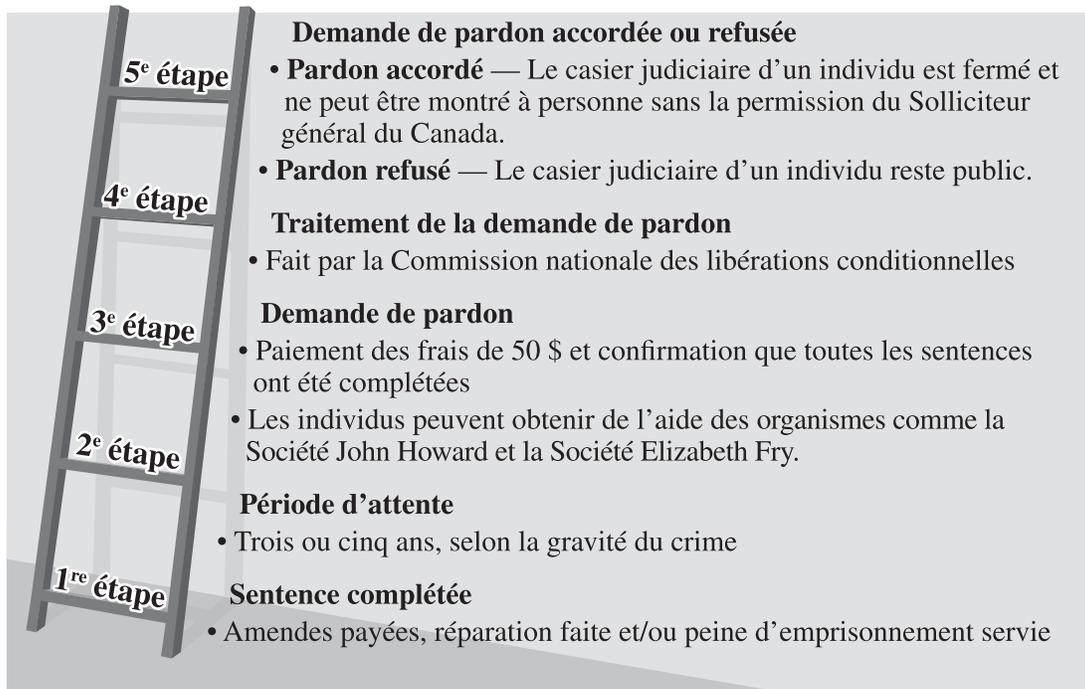
« Non, M. le sénateur, on ne vote pas sur le projet de loi avant qu'il soit écrit. »

III. Les questions 9 à 11 à la page 34 portent sur les sources suivantes.

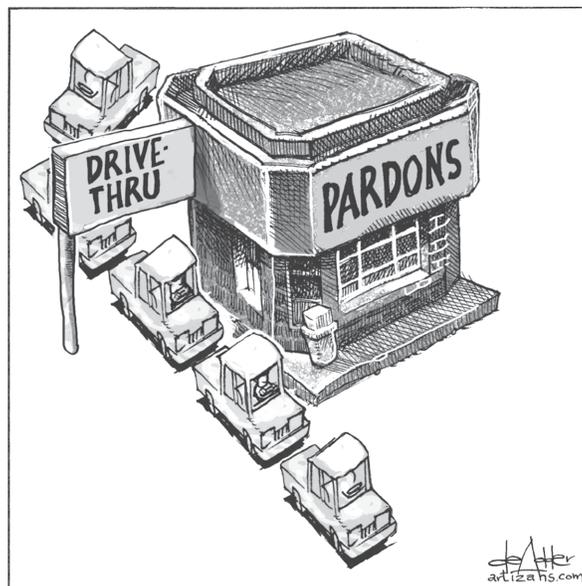
Source I

Étapes du processus de demande de pardon

Ce processus a été utilisé de 1970 à 2010 dans le contexte de la Loi sur le casier judiciaire.



Source II



Traduction :

Service à l'auto

À noter : Cette caricature a été publiée le 20 avril 2010.

Source III

Principales caractéristiques du projet de loi C-23A — Amendement à la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> <i>Cette loi a été adoptée le 29 juin 2010.</i>	
Caractéristique W	La Commission nationale des libérations conditionnelles peut accorder un pardon seulement si cela ne remet pas en question l'administration de la justice.
Caractéristique X	La période d'attente avant qu'un criminel puisse faire une demande de pardon après avoir complété sa sentence augmentera à cinq ou à dix ans, selon la gravité du crime.
Caractéristique Y	Aucune personne reconnue coupable d'un crime violent ne peut demander un pardon avant une période d'attente de dix ans.
Caractéristique Z	Toute personne qui demande un pardon doit démontrer que le fait d'obtenir ce pardon fournira un avantage concret qui l'aidera dans sa réhabilitation comme citoyen respectueux des lois.

IV. Les questions 12 à 15 à la page 35 portent sur les sources suivantes.

Source I

Le Matin

On demande un nouveau règlement pour les compagnies aériennes

En 2002, trois demandes ont été faites à l'Office des transports du Canada pour adopter le règlement une-personne-un-tarif pour les vols à l'intérieur du Canada. Parmi les demandeurs, il y avait deux personnes qui avaient besoin d'un accompagnateur pour se déplacer en avion. Ces deux personnes avaient donc besoin d'un siège supplémentaire. Le troisième demandeur était le Conseil des Canadiens avec déficiences, une organisation formée de représentants d'organismes provinciaux et nationaux.

LE TEMPS

Les compagnies aériennes devront respecter la politique

Le 10 janvier 2008, l'Office des transports du Canada a obligé Air Canada, Air Canada Jazz et WestJet à adopter un règlement une-personne-un-tarif pour les personnes qui ont des besoins spéciaux.

Le Chef

Détails du règlement une-personne-un-tarif de 2008

Chaque passager doit payer seulement pour un siège, même s'il doit occuper plus d'un siège

- pour répondre à ses besoins spéciaux
- si un accompagnateur doit l'aider pour ses soins personnels ou sa sécurité

Le JOUR

L'appel des compagnies aériennes est rejeté

Le 20 novembre 2008, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel d'Air Canada et de WestJet, qui voulaient renverser la décision de l'Office canadien des transports.

Source II

Cout approximatif pour mettre en œuvre le règlement une-personne-un-tarif en 2008

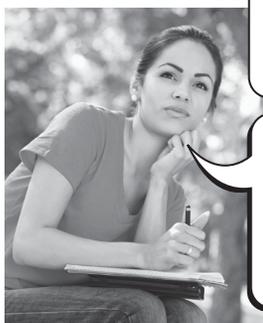
Compagnie	Cout	Calculé par
Air Canada	49,0-59,1 millions \$	Air Canada
	7,1 millions \$	Office des transports du Canada
WestJet	12,9-21,7 millions \$	WestJet
	1,5 million \$	Office des transports du Canada

Source III



Interlocuteur W

Les entreprises privées ne devraient pas perdre des profits pour respecter le règlement une-personne-un-tarif. Le gouvernement du Canada devrait rembourser aux compagnies aériennes l'argent qu'elles perdront en donnant des sièges gratuits dans leurs avions.



Interlocuteur X

Les compagnies aériennes doivent respecter la loi et absorber les coûts nécessaires pour accommoder les personnes qui ont besoin de plus d'un siège dans les avions. Les citoyens ont des droits constitutionnels qui doivent être protégés.



Interlocutrice Y

Les personnes qui ont besoin de plus d'un siège dans les avions devraient payer eux-mêmes les coûts supplémentaires que cela implique.

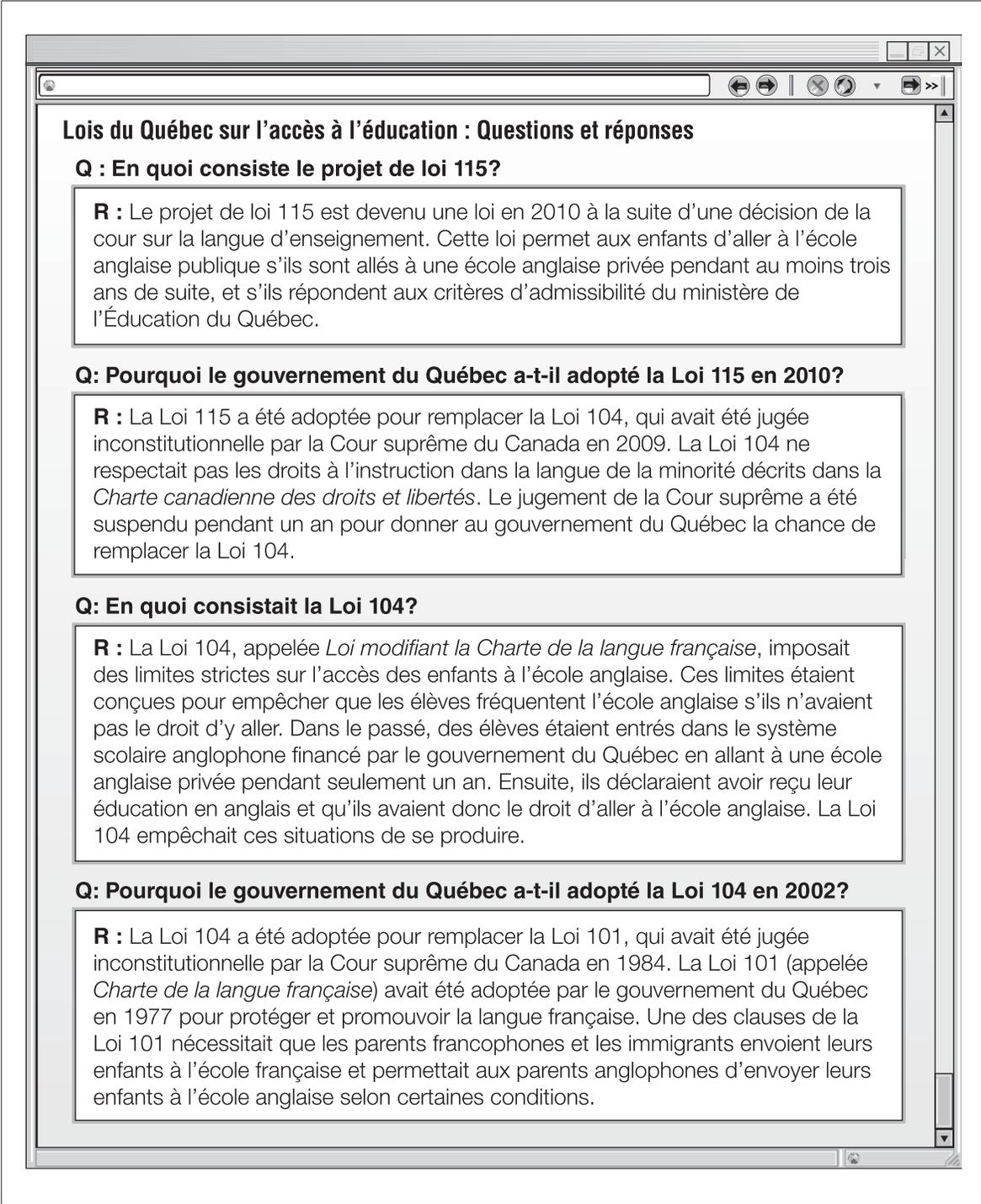


Interlocutrice Z

Cela va coûter seulement 0,77 \$ de plus par billet aux clients d'Air Canada et 0,44 \$ de plus par billet aux clients de WestJet pour mettre en application le règlement une-personne-un-tarif. C'est un très petit prix à payer pour le bien de la société.

V. Les questions 16 à 18 à la page 36 portent sur les sources suivantes.

Source I



The image shows a screenshot of a web browser window. The title bar at the top reads "Lois du Québec sur l'accès à l'éducation : Questions et réponses". The browser's address bar is empty. The main content area contains a list of questions and answers regarding Quebec's education laws. The questions are bolded, and the answers are in regular text. The browser's navigation buttons (back, forward, stop, refresh, home) and a search icon are visible in the top right corner of the browser window.

Lois du Québec sur l'accès à l'éducation : Questions et réponses

Q : En quoi consiste le projet de loi 115?

R : Le projet de loi 115 est devenu une loi en 2010 à la suite d'une décision de la cour sur la langue d'enseignement. Cette loi permet aux enfants d'aller à l'école anglaise publique s'ils sont allés à une école anglaise privée pendant au moins trois ans de suite, et s'ils répondent aux critères d'admissibilité du ministère de l'Éducation du Québec.

Q: Pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il adopté la Loi 115 en 2010?

R : La Loi 115 a été adoptée pour remplacer la Loi 104, qui avait été jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada en 2009. La Loi 104 ne respectait pas les droits à l'instruction dans la langue de la minorité décrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le jugement de la Cour suprême a été suspendu pendant un an pour donner au gouvernement du Québec la chance de remplacer la Loi 104.

Q: En quoi consistait la Loi 104?

R : La Loi 104, appelée *Loi modifiant la Charte de la langue française*, imposait des limites strictes sur l'accès des enfants à l'école anglaise. Ces limites étaient conçues pour empêcher que les élèves fréquentent l'école anglaise s'ils n'avaient pas le droit d'y aller. Dans le passé, des élèves étaient entrés dans le système scolaire anglophone financé par le gouvernement du Québec en allant à une école anglaise privée pendant seulement un an. Ensuite, ils déclaraient avoir reçu leur éducation en anglais et qu'ils avaient donc le droit d'aller à l'école anglaise. La Loi 104 empêchait ces situations de se produire.

Q: Pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il adopté la Loi 104 en 2002?

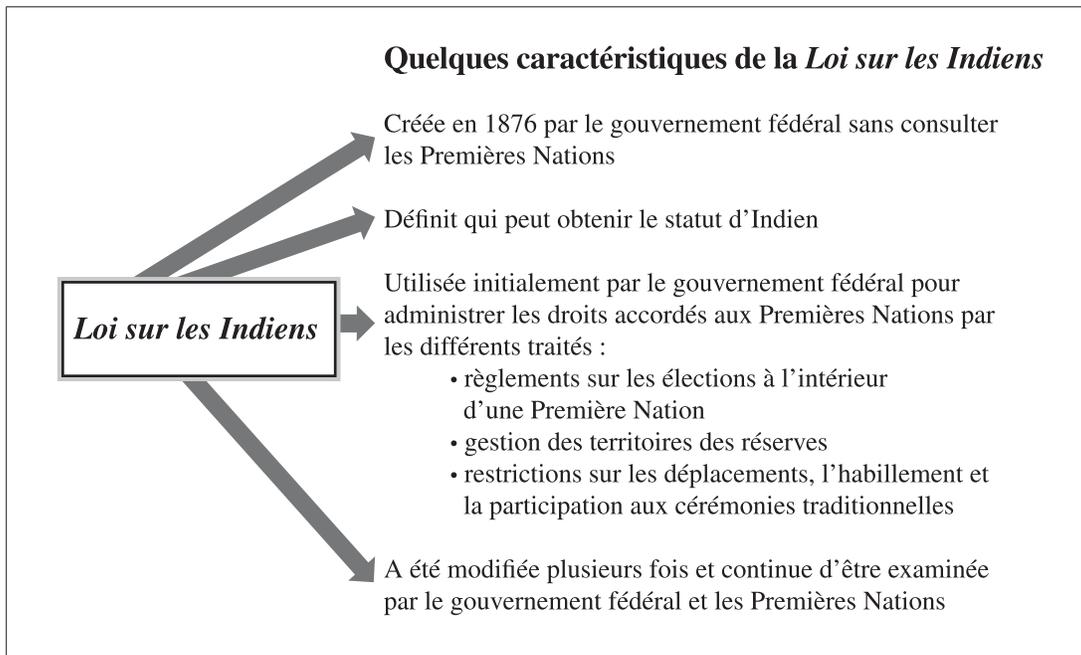
R : La Loi 104 a été adoptée pour remplacer la Loi 101, qui avait été jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada en 1984. La Loi 101 (appelée *Charte de la langue française*) avait été adoptée par le gouvernement du Québec en 1977 pour protéger et promouvoir la langue française. Une des clauses de la Loi 101 nécessitait que les parents francophones et les immigrants envoient leurs enfants à l'école française et permettait aux parents anglophones d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise selon certaines conditions.

Source II

Quelques points de vue sur l'accès à l'éducation au Québec			
Interlocuteur W	Interlocuteur X	Interlocutrice Y	Interlocutrice Z
<p>Je vis au Québec et je parle seulement anglais. Je suis allé à l'école anglaise toute ma vie d'étudiant. Je veux finir mes études dans le système scolaire anglophone!</p>	<p>J'ai immigré au Québec il y a deux ans et je vais à une école française depuis que je suis arrivé. Pour moi, il est important d'appuyer les efforts du gouvernement provincial pour promouvoir la langue française.</p>	<p>En tant que francophone, je crois que le gouvernement provincial est trop tolérant quand il permet à des élèves d'aller à l'école anglaise. Nous devons protéger et préserver la langue française!</p>	<p>En tant qu'enseignante dans une école anglaise, je pense que les élèves devraient pouvoir choisir d'aller à l'école anglaise ou française et ce, à n'importe quel moment dans leur vie d'étudiant. Cela serait juste pour les anglophones et pour les francophones.</p>

VI. Les questions 19 à 22 à la page 37 portent sur les sources suivantes.

Source I



Source II

L'extrait suivant présente de l'information sur le traité conclu avec la Première Nation Tsawwassen de la Colombie-Britannique, qui est entré en vigueur le 3 avril 2009. Le traité donne à la Première Nation Tsawwassen 33,6 millions \$ ainsi que des fonds de 2,9 millions \$ pour l'autonomie gouvernementale chaque année pendant les cinq premières années d'application du traité. À l'exception du fait qu'elle continuera de déterminer le statut d'Indien, la Loi sur les Indiens ne s'appliquera plus (après une période de transition) aux membres de la Première Nation Tsawwassen, qui paieront l'impôt sur le revenu et la taxe sur les produits et services. L'extrait porte aussi sur l'expérience d'un autre groupe autochtone de la Colombie-Britannique, les Gitksan.

Voler de leurs propres ailes

Certains groupes des Premières Nations en C.-B. sont-ils prêts pour l'indépendance?

Par Nancy MacDonald

Les Gitksan de la C.-B. vont encore plus loin et demandent à Ottawa de laisser tomber complètement leur statut d'« Indien ». Ils sont prêts à mettre fin à certains droits : les réserves, les exemptions fiscales, le logement gratuit et oui, l'idée d'avoir leur propre gouvernement. Tout ceci pour une récompense encore plus grande : une partie des ressources qui se trouvent sur leurs territoires ancestraux. « Nous ne voulons pas de statut spécial ni de société parallèle », ont-ils déclaré l'été dernier dans des annonces d'une demi-page dans le *Vancouver Sun* et le *Globe and Mail*. « Nous voulons vivre comme des Canadiens ordinaires, à notre façon, dans une société multiculturelle. Nous voulons également payer notre part. » Ils accompliront ceci en participant à des coentreprises dans les secteurs du gaz et du pétrole, de l'exploitation des forêts, du tourisme écologique et de centrales hydroélectriques. [...]

Bien sûr, ces annonces ont créé toute une controverse. Même à l'intérieur des Gitksan, les membres sont profondément divisés. D'une part, le professeur McArthur¹, de l'Université Simon Fraser, affirme que l'initiative des Gitksan devrait être vue pour ce qu'elle encourage vraiment : « l'assimilation ». D'autre part, les voisins non autochtones des Tsawwassen ont peur que cette initiative crée un boom industriel amenant plus de circulation routière, plus de pollution, plus de gens et plus de béton dans la [...] région. Par ailleurs, le jour où Baird² a signé le traité Tsawwassen à l'Assemblée législative de la C.-B., elle a été confrontée à des centaines de manifestants autochtones, y compris Stewart Phillip, le grand chef de l'Union des chefs indiens de la C.-B., qui a qualifié le traité de fraude et de trahison. De façon générale dans la communauté autochtone, les exemptions fiscales et les revendications liées aux titres ancestraux sont vues comme des mandats non négociables.

Mais selon Baird, ce sont des changements qui ne sont pas négociables [...]
« L'intégration permet aux Premières Nations de voir comment les autres gouvernements et entreprises fonctionnent, » dit-elle, faisant remarquer qu'il y a maintenant de nouveaux partenaires à l'intérieur des conseils d'administration de BC Hydro, de Metro Vancouver et de TransLink. Toutefois, c'est un processus qui va dans les deux sens; ces conseils d'administration, pour la première fois dans certains cas, accueillent des partenaires des Premières Nations comme des égaux, et obtiennent ainsi des connaissances vitales – et peut-être des bonnes idées – des communautés autochtones qu'ils desservent maintenant.

— traduction de *Maclean's*

¹McArthur — Doug McArthur, spécialiste du domaine des traités

²Baird — Chef Kim Baird, Première Nation Tsawwassen

VII. Les questions 23 à 26 à la page 38 portent sur les sources suivantes.

Source I

Les commentaires suivants ont été faits le 29 juin 2010 par l'Honorable Jason Kenney, ministre responsable des immigrants et des réfugiés, au sujet de l'adoption du projet de loi C-11 : Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés.



[...] [N]ous augmenterons [...] de 20 %, à savoir 2 500 par année, le nombre de réfugiés réinstallés au Canada. Il s'agit d'une mesure remarquable, car le Canada accueille déjà un dixième des réfugiés réinstallés dans le monde [...]

Chaque année, nous accueillons entre 10 000 et 12 000 réfugiés réinstallés, dont la plupart ont qualité de réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies. Grâce aux mesures qui passeront en loi aujourd'hui, nous pourrions augmenter ce nombre à 14 500. De plus, par l'entremise du Programme d'aide au[x] réfugiés, nous hausserons de 20 %, de 9 millions \$, l'aide fédérale accordée pour garantir l'intégration des réfugiés pris en charge par le gouvernement.

[...] nous devons faire en sorte que le système puisse venir bénéficier aux personnes qui ont besoin de protection et non à celles qui devraient venir au Canada en suivant la procédure régulière d'immigration.

— tiré de *Notes en vue d'une allocution de l'Honorable Jason Kenney, C.P., député, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme*

Kenney, Jason. Notes d'allocution de l'Honorable Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Source citée lors d'une conférence de presse annonçant l'adoption par le Sénat de la Loi C-11 — *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* — et le lancement d'une tournée estivale pour promouvoir la réinstallation des réfugiés. Ottawa, Ontario, 9 juin 2010. www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/discours/2010/2010-06-29.asp.

Source II

DISCUSSION EN LIGNE

Le gouvernement canadien devrait-il changer sa politique sur la reconnaissance du statut de réfugié?

Commentaires

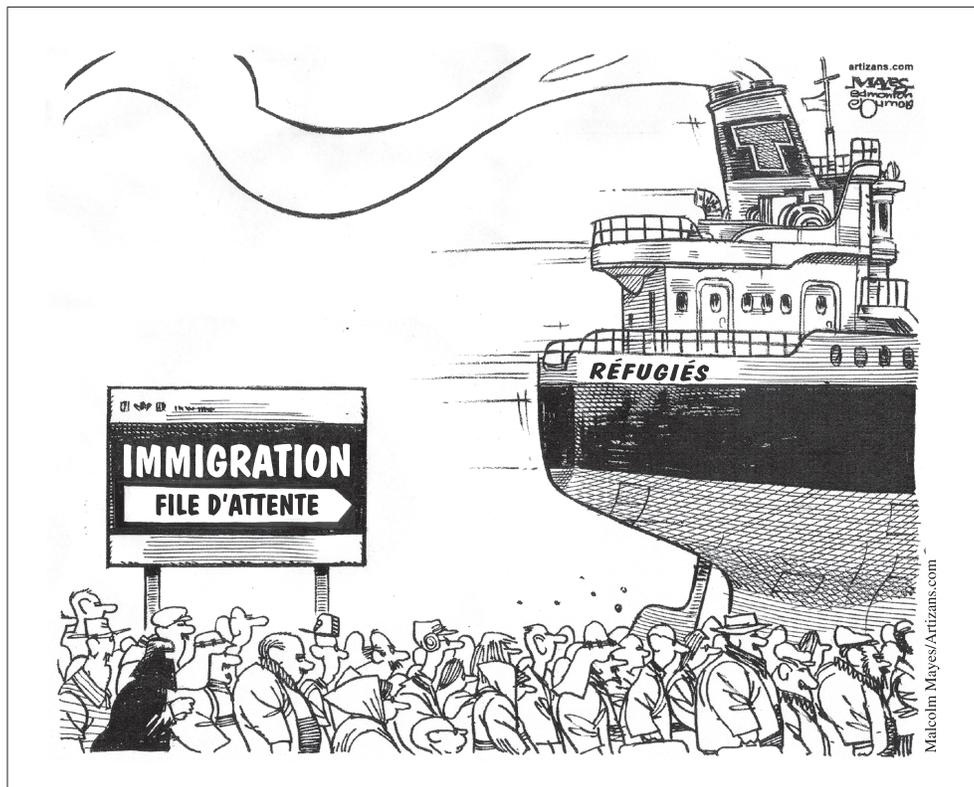
Certaines personnes vivent dans des conditions extrêmes et ont besoin des mesures de sécurité que le gouvernement canadien peut offrir. Nous avons l'obligation d'aider les personnes qui sont dans le besoin.
— Un travailleur de la construction

Tous ceux qui veulent déménager au Canada devraient suivre les mêmes procédures de sélection. Un cas en particulier ne devrait pas être plus important qu'un autre.
— Un propriétaire d'entreprise

Nous ne devrions pas accepter des personnes qui arrivent au Canada sans preuve d'identité appropriée. Ces personnes pourraient menacer notre sécurité.
— Un professeur d'université

Nous devons nous assurer que les politiques qui touchent les réfugiés sont conformes aux lois existantes. Par exemple, dans la décision Singh, la Cour suprême du Canada a jugé que les réfugiés au Canada ont des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.
— Un avocat d'une entreprise

Source III



VIII. Les questions 27 à 30 à la page 39 portent sur les sources suivantes.

Source I

Facteurs dans le système de points utilisé par le gouvernement fédéral pour choisir les individus qui veulent immigrer au Canada

Facteur U	Éducation
Facteur V	Connaissance du français et/ou de l'anglais
Facteur W	Expérience de travail
Facteur X	Âge
Facteur Y	Emploi réservé au Canada
Facteur Z	Capacité de s'adapter

Source II

Une petite ville démontre les bénéfices de l'immigration au Canada
Par Liam Clifford – 14 octobre 2009

Un regain de vie à Brooks, une petite ville canadienne, grâce aux immigrants

Une petite ville d'Alberta, au Canada, est devenue le symbole inattendu des bienfaits de l'immigration au Canada pour donner un regain de vie aux communautés.

Pendant longtemps, la population de Brooks était seulement constituée de blancs. Il y avait surtout des fermiers, des cowboys et leurs familles. L'économie de Brooks dépendait de l'industrie du pétrole et du gaz et d'une grande usine de transformation de la viande. C'est cette usine qui a causé l'arrivée des immigrants à Brooks.

Il y a dix ans, la compagnie XL Foods Inc. Lakeside Packers a commencé à recruter des travailleurs étrangers arrivés depuis peu au Canada. La compagnie n'arrivait pas à recruter des travailleurs locaux parce qu'ils avaient tous des emplois à salaire élevé dans le secteur du pétrole et de l'énergie.

Aujourd'hui, près de 60 pour cent des 2 400 employés de l'usine sont des immigrants, ce qui a changé radicalement la démographie de Brooks, et ce qui a amené une nouvelle vie à la communauté et, bien sûr, de l'argent.

Avec le temps, les immigrants se sont adaptés au Canada et les résidents locaux se sont adaptés aux nouveaux-venus, qu'ils considèrent maintenant comme une partie intégrante de la communauté.

— traduction de *Global Visas*

Clifford, Liam. "Small Town Highlighted as Example of Canadian Immigration Benefits." *Global Visas*, 14 octobre 2009. http://www.globalvisas.com/news/small_town_highlighted_as_example_of_canadian_immigration_benefits1722.html. Source reproduite avec permission.

Source III

Mercredi 16 janvier 2008

Les Autochtones, un « choix naturel » pour régler la pénurie de travailleurs en Alberta

Renata D'Aliesio
Calgary Herald

Avec la pénurie de travailleurs en Alberta, de plus en plus d'entreprises albertaines se tournent vers une source de main-d'œuvre relativement peu exploitée : les Autochtones.

« Les Autochtones sont le plus grand bassin de main-d'œuvre non exploité au pays » a déclaré Heather Douglas, la présidente de la Chambre de commerce de Calgary. [...]

Les Autochtones ont la jeunesse et une forte croissance de population de leur côté, mais le taux de chômage et le taux d'abandon scolaire sont élevés dans leurs communautés.

Beaucoup d'Autochtones et d'entreprises voient l'économie forte de l'Alberta¹ – et la pénurie de travailleurs – comme une chance de faire baisser ces taux chez les Autochtones. [...]

Prévoyant qu'il y aura une pénurie de 100 000 travailleurs d'ici huit ans, Brian Maynard, le vice-président de l'Association canadienne des producteurs de pétrole, a déclaré que les Autochtones sont une ressource sous-représentée dans l'industrie, de même que les travailleurs étrangers, les femmes et les personnes qui ont des déficiences.

« Les travailleurs les plus faciles à embaucher dans notre industrie sont les résidants de la région », a ajouté Maynard. « Beaucoup d'Autochtones se trouvent dans l'Ouest canadien et dans le Nord », au cœur des sables bitumineux de l'Alberta.

« Ils sont un choix naturel. »

— traduction du *Calgary Herald*

¹ l'économie forte de l'Alberta — Cet article a été écrit quand l'économie de l'Alberta était prospère, avant le ralentissement économique mondial qui a commencé à l'été de 2008.

IX. Les questions 31 à 34 à la page 41 portent sur les sources suivantes.

Source I

**Certains rôles des consommateurs dans
deux systèmes économiques**

Économie mixte	Économie de marché
Influencer certaines décisions économiques	Contrôler les décisions économiques
Faire des choix à cause d'une situation de pénurie	Faire des choix à cause d'une situation de pénurie
Acheter des produits et des services offerts par des entreprises privées et des sociétés d'État	Acheter des produits et des services offerts par des entreprises privées

Source II



Traduction :

Solde d'après Action de grâce / Achetez / Solde d'avant Noël/ Magasinez/
Achetez! Achetez! Achetez!

Source III

Vendredi 10 septembre 2010

Des éco-entrepreneurs ouvrent le premier magasin gratuit en ville

Les frais de dépôt de marchandises aident à payer les couts d'exploitation de cette entreprise unique

Mariam Ibrahim,
journaliste
Edmonton

Il y a un nouveau magasin à Edmonton où on n'a pas à s'inquiéter de dépasser la limite de nos cartes de crédit après un après-midi de magasinage. En fait, vous pouvez laisser toutes vos cartes de crédit et même votre porte-monnaie à la maison.

C'est possible grâce au premier magasin gratuit à Edmonton, situé au 8405 - 118 Avenue, où presque tout est gratuit.

« Vous pouvez prendre tout ce que vous pouvez emporter, » déclare Benjamin Ryder, 24 ans, qui est propriétaire du magasin avec ses associés Brandon Tyson, 24 ans, et Russ Armstrong, 56 ans.

« Vous prenez tout ce dont vous

avez besoin, et vous sortez sans payer, » ajoute Armstrong.

Toute la marchandise en magasin a été donnée par des gens qui n'en ont plus besoin. Le magasin est ouvert sept jours par semaine de 10 h à 17 h. Nous chargeons des frais de 2 \$ par boîte ou par sac de marchandise déposée au magasin, ce qui aide à payer les frais d'exploitation du magasin. [...]

« Beaucoup de gens sont prêts à payer ces frais parce qu'ils ont profité de nos services dans le passé et qu'ils ont pris ce dont ils avaient besoin gratuitement, » déclare Tyson. « Ils veulent partager cette expérience avec d'autres personnes. » [...]

« C'est une entreprise à but lucratif à 100 %, » déclare Armstrong. « Nous nous décrivons comme les propriétaires d'une éco-entreprise sociale. »

— traduction du *Edmonton Journal*

Ibrahim, Mariam. "Eco-entrepreneurs Launch City's First Free Store." *Edmonton Journal*, 10 septembre 2010, sec. B, P. 3. Source traduite et reproduite avec la permission expresse du : **Edmonton Journal**, une division de Postmedia Network Inc.

X. Les questions 35 à 38 à la page 42 portent sur les sources suivantes.

Source I

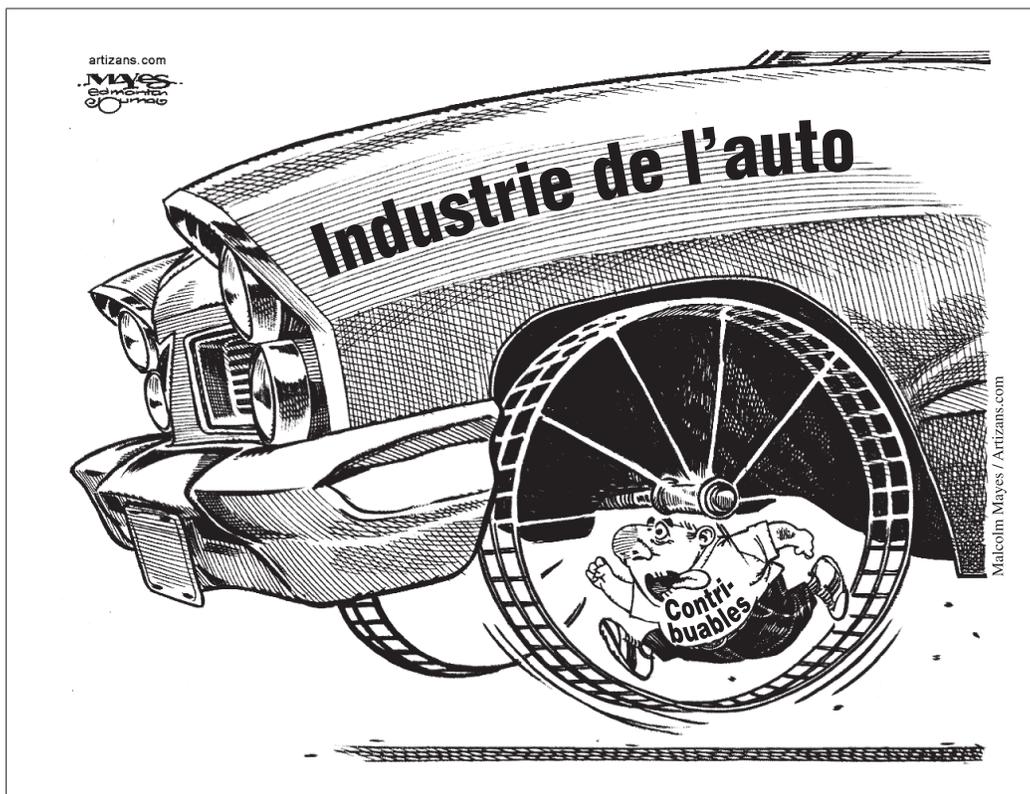
En décembre 2008, le gouvernement américain a annoncé qu'il accordait un prêt de 17,4 milliards \$ à General Motors et à Chrysler pour combattre la récession économique. Par la suite, les

gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accordé un prêt de 4 milliards \$ aux divisions canadiennes de ces entreprises.

Les gouvernements canadien et américain ont prêté cet argent aux entreprises pour préserver les emplois dans l'industrie de l'automobile et ainsi stimuler l'économie. À mon avis, l'industrie de l'automobile ne devrait pas recevoir d'aide du gouvernement. Les entreprises doivent être autosuffisantes. Elles doivent aussi être flexibles et capables de s'adapter aux circonstances économiques changeantes si elles veulent réussir dans le monde des affaires.



Source II



Source III

Les énoncés suivants sont tirés d'un article diffusé sur le site Web des Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile (TCA). L'article a été écrit par le président des TCA à la suite des prêts annoncés par les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Le défi auquel nous faisons face ne consiste pas seulement à sauver l'industrie de l'automobile. Ce défi concerne l'ensemble de notre économie et notre avenir comme partenaire commercial. [...]

Nous passerions de récession à crise du jour au lendemain. Il est donc évident que cela ne concerne pas seulement l'industrie de l'automobile. Ce n'est pas non plus une opération de sauvetage. Après tout, ce sont des prêts commerciaux, pas des dons. Ce sont des mesures de financement provisoires fournies par les établissements bancaires du gouvernement. [...] Ce n'est pas de l'argent qui vient des taxes et impôts payés par les contribuables.

Nous avons tous intérêt à préserver cette industrie au Canada. Nous comptons tous sur les emplois, les exportations et les taxes et impôts générés par cette industrie. Ce n'est pas une opération de sauvetage, c'est un investissement.



— traduction de www.caw.ca

Lewenza, Ken. "Statement Regarding Canadian and U.S. Auto Restructuring Announcements." Discours prononcé le 30 mars 2009. Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile. <http://www.caw.ca/en/7176.htm>.

XI. Les questions 39 à 42 à la page 43 portent sur les sources suivantes.

Source I



**Quelques caractéristiques du Régime
canadien d'assurance-emploi (AE)**

Caractéristique W – Des prestations¹ d'assurance-emploi sont offertes
aux personnes qui perdent leur emploi sans que ce ne
soit leur faute.

Caractéristique X – D'autres prestations (par exemple, prestations de
maternité, prestations parentales, prestations de
maladie, supplément au revenu familial ou prestations de
soignants) sont offertes aux personnes qui y ont droit.

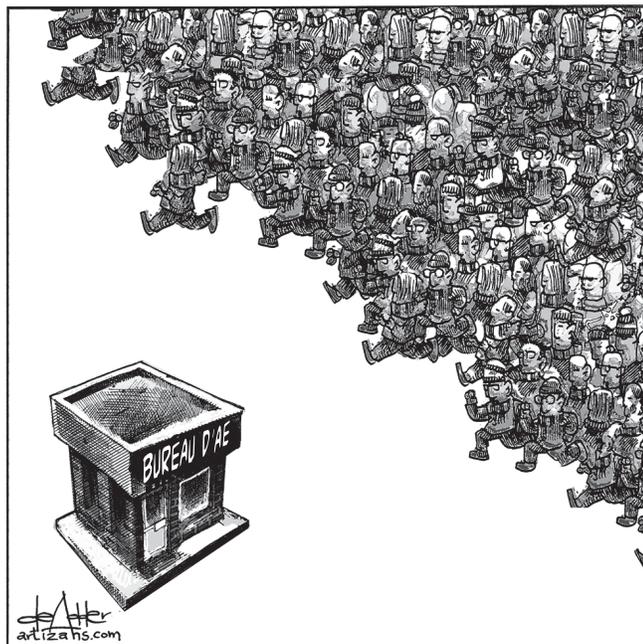
Caractéristique Y – De l'aide est fournie aux personnes qui cherchent un emploi
(par exemple, recherches sur les listes d'emploi, rédaction
de c.v.², évaluation des habiletés ou choix de carrières).

Caractéristique Z – Des services de formation professionnelle,
d'orientation professionnelle et d'information
sur les emplois sont offerts.

¹ prestations — sommes d'argent offertes par le gouvernement aux individus

² c.v. — curriculum vitae : document qu'un candidat présente pour un emploi
et qui contient un résumé de ses qualifications professionnelles

Source II



Source III



XII. Les questions 43 à 46 à la page 44 portent sur les sources suivantes.

Source I



<p>L'obsolescence planifiée signifie que l'on fabrique des produits conçus pour devenir dépassés ou inutiles avant qu'ils doivent être remplacés. Pour ce faire, on arrête d'offrir un produit ou un service et on fait du marketing d'une nouvelle version du produit ou service. Le but est d'encourager les consommateurs à acheter chaque nouvelle version du produit, ce qui fait augmenter la demande pour ce produit. L'obsolescence planifiée a des avantages et des désavantages pour les producteurs et pour les consommateurs.</p>	
<p>Certains avantages de l'obsolescence planifiée</p> <p>Pour les producteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• plus de profits générés par les ventes• progrès technologiques <p>Pour les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• grand choix de produits offerts• impression d'acheter des produits plus récents, plus sécuritaires ou meilleurs	<p>Certains désavantages de l'obsolescence planifiée</p> <p>Pour les producteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• utilisation inefficace de ressources limitées• coûts élevés de recherche et de développement <p>Pour les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• subir la pression des campagnes publicitaires• coûts et inconvénients de remplacer les produits

Source II

<p>Le consommateur moyen : la cible de l'obsolescence planifiée</p> <p>Par Diane Crow – Lundi 11 mai 2009</p> <p>On a commencé à fabriquer des automobiles dans les années 1920. Les autos datant d'avant la Deuxième Guerre mondiale étaient encore présentes dans les rues de Londres dans les années 1960. C'est alors que Volkswagen a fabriqué une auto peu coûteuse et durable qui a envahi tout le marché. Les voitures de marque Rolls Royce étaient considérées comme le meilleur achat partout dans le monde à cause de leur valeur de revente élevée. Malheureusement, les dirigeants d'entreprises se sont rendu compte qu'une fois que les ventes se seraient stabilisées, les gens n'auraient plus besoin de s'acheter une nouvelle voiture. Cela aurait signifié des millions de travailleurs mis à pied et une baisse considérable des profits. C'est ainsi que pendant les deux ou trois décennies suivantes, le but ultime de l'industrie de l'automobile n'était pas de produire des voitures, mais de s'assurer que les travailleurs et les fabricants restent occupés à fabriquer des voitures. Ceci a eu le résultat suivant : des tonnes d'acier et des milliards d'heures de travail ont servi à produire des voitures qui n'étaient pas conçues pour durer très longtemps. L'idée derrière ceci était – et est encore – de faire en sorte que les clients reviennent avant même d'avoir fini de payer la voiture qu'ils ont déjà.</p> <p>— traduction de <i>Canada Free Press</i></p>

Crow, Diane. "The Average Consumer: Target of Planned Obsolescence." *Canada Free Press*, 11 mai 2009.

Source III



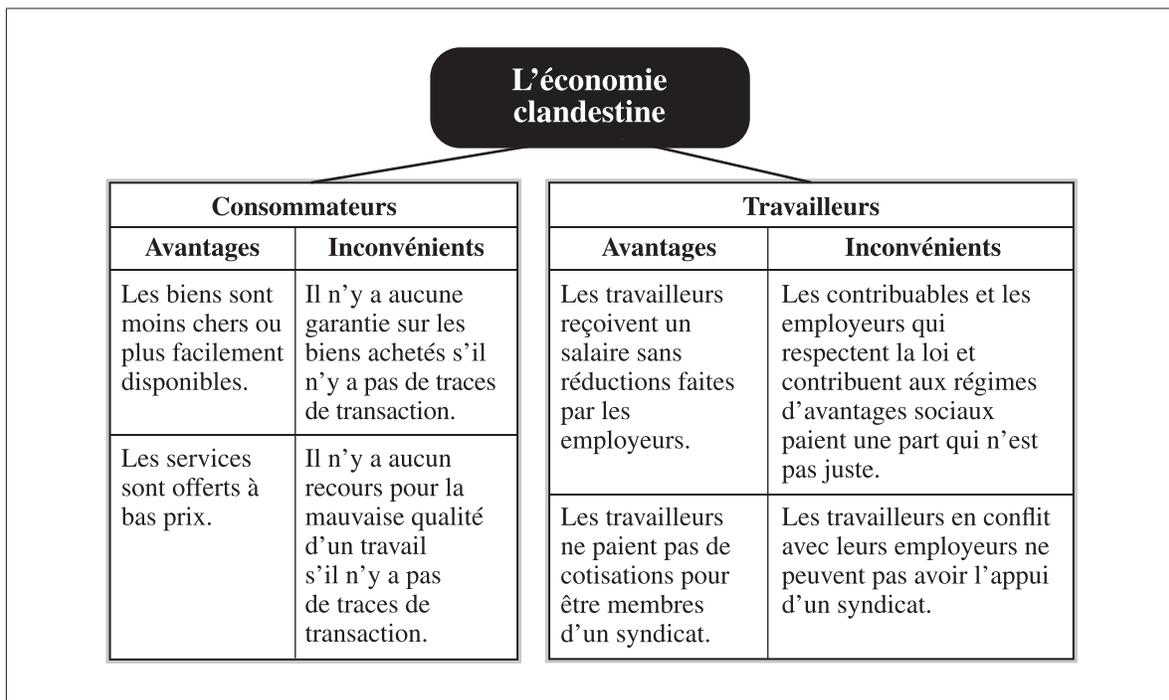
Frank and Ernest utilisé avec la permission de Thaves et du Cartoonist Group. Tous droits réservés.

XIII. Les questions 47 à 50 à la page 45 portent sur les sources suivantes.

Source I

Termes	Définitions
Marché noir	Services financés par les impôts pour réduire les inégalités économiques et promouvoir le bien-être des citoyens
Achats en argent comptant	?
Programmes sociaux	Cacher des revenus pour éviter de payer des impôts
Assiette fiscale	Produits et/ou services achetés en argent comptant seulement pour ne pas laisser de traces de la transaction
Évasion fiscale	Impôts chargés par le gouvernement sur toutes les activités économiques d'une société pour payer les services gouvernementaux

Source II



Source III

Samedi 2 Juin 2007

Même les gens travaillant à la journée sont protégés par la loi

L'employeur a la responsabilité de compenser ses travailleurs victimes d'un accident du travail

Howard Levitt
Financial Post

Jack organise tous les jours une réunion dans le restaurant d'une station-service située dans un centre commercial de Toronto. Il est à la tête d'un groupe d'hommes qui n'ont pas de nom, pas de numéro d'assurance sociale, pas d'identité. Toutefois, ils ont deux choses en commun : ce sont tous des hommes et ils sont capables de travailler.

Ces hommes ont deux vies : ils sont policiers, pompiers, facteurs ou autre; mais ils viennent voir Jack durant leur jour de congé, à la recherche d'un emploi supplémentaire.

Il y a autre chose que ces hommes ont en commun. Ils ne veulent pas que les revenus de l'emploi que Jack leur trouve soient déclarés. [...]

Tous les jours, Jack reçoit des appels de plusieurs employeurs qui cherchent des travailleurs à la journée. Les emplois qu'ils offrent exigent généralement un effort physique et les employés ne sont pas protégés en cas d'accident du travail. Ces emplois n'existent pas officiellement et les travailleurs sont payés en argent comptant.

Si ces hommes sont blessés au travail, ils ont généralement un accident le lendemain, sur leur lieu

de travail officiel. Ainsi, ce sont les contributions de l'employeur officiel qui augmentent, le rendant ainsi moins compétitif.

Il n'est pas facile pour les employeurs honnêtes d'être en compétition avec les clients de Jack. Les employeurs honnêtes offrent généralement des salaires plus élevés et des avantages sociaux, ce que les employeurs qui font appel à Jack ne font pas. [...]

Mais dans le cadre de cette économie clandestine, ces employeurs sont-ils protégés? Ils pensent avoir un avantage économique — aucune remise législative¹, pas d'assurance emploi, pas de Régime de pensions du Canada, pas de paie de vacances, pas de temps supplémentaire ou autre avantage à payer. Pas même de frais pour les renvois injustifiés. Mais, ils ont tort.

Si l'un de ces hommes se blesse et demande d'être compensé pour un accident du travail, l'employeur devient en fait son assureur. L'employeur ne pourra même pas tenter d'expliquer que cet employé ne fait pas partie de son personnel, cela ne lui servira à rien.

— traduction du *Edmonton Journal*

¹remise législative — paiement obligatoire, tel que l'impôt sur le revenu

Test de rendement — 9^e année

Études sociales

Livret de questions

Description

Ce test de rendement d'Études sociales 9^e année comprend deux livrets :

- le **livret de questions**, qui contient 50 questions à choix multiple
- le **livret de sources**, qui contient 13 séries de sources

Ce test est conçu pour être fait en 80 minutes, mais tu peux prendre 30 minutes de plus pour le faire.

Tu peux écrire dans ce livret si tu penses que cela peut t'aider.

Assure-toi de noter toutes tes réponses aux questions à choix multiple sur la feuille de réponses qui accompagne le test.

2014

Directives

- Tu **ne peux pas** utiliser de dictionnaire, de thésaurus ou tout autre ouvrage de référence.
- Assure-toi d'avoir un **livret de questions** et un **livret de sources**.
- La feuille de réponses à correction mécanographique se trouve à la dernière page du **livret de questions**. Plie-la le long du pointillé et détache-la avec soin.
- Assure-toi que le numéro de la question sur la feuille de réponses est le même que le numéro de la question à laquelle tu es en train de répondre.
- Lis attentivement chaque question et choisis **la bonne** ou **la meilleure** réponse.

Exemple

Un sujet de discussion que l'on comprend **mieux** en examinant attentivement divers points de vue et perspectives s'appelle

- A. un fait
- B. une problématique
- C. une source
- D. un exemple

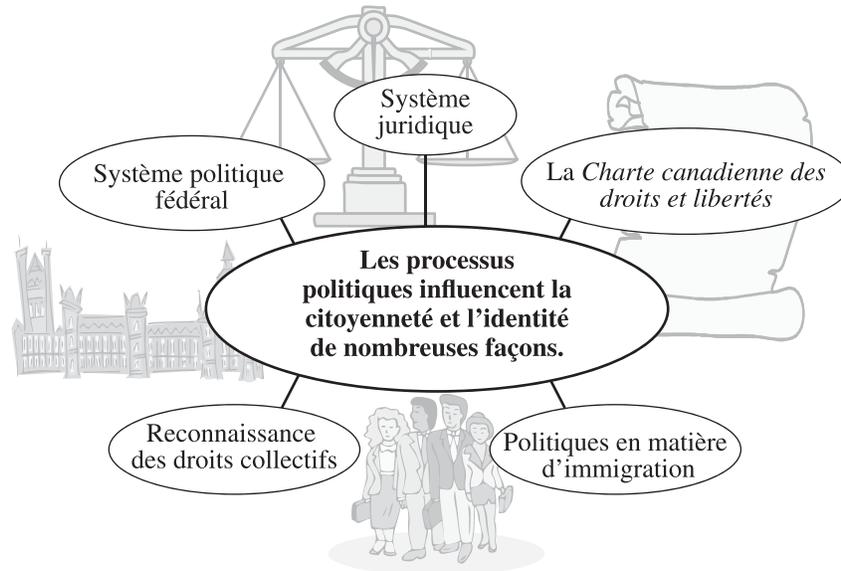
Feuille de réponses

Ⓐ ● Ⓒ Ⓓ

- Utilise **seulement** un crayon à mine **HB** pour noter tes réponses.
- Si tu changes une réponse, **efface complètement** ta première réponse.
- Réponds à toutes les questions.

Première partie

Problématiques pour les Canadiens : droits et gouvernance



Les séries de sources I à VIII et les questions 1 à 30 portent sur les droits et la gouvernance au Canada.

Tu devrais prendre environ 50 minutes pour répondre à ces 30 questions à choix multiple.

I. Utilise les sources aux pages 4 et 5 pour répondre aux questions 1 à 4.

1. Laquelle des réponses suivantes remplacerait correctement le point d'interrogation à la Source I?
 - A. Agissent dans l'intérêt des dirigeants politiques
 - B. Persuadent les citoyens de devenir membres d'un parti politique
 - C. Favorisent la participation des citoyens à la prise de décisions politiques
 - D. Encouragent le gouvernement à agir pour régler des problématiques politiques

2. À la Source II, le caricaturiste suggère que les lobbyistes
 - A. ont de la difficulté à rencontrer les dirigeants du gouvernement
 - B. ont un accès illimité aux personnes qui prennent les décisions politiques
 - C. encouragent la coopération entre les dirigeants du gouvernement et les électeurs
 - D. coopèrent avec des électeurs pour présenter des idées aux personnes qui prennent les décisions politiques

3. Selon l'énoncé de M. Easter à la Source III, le rôle des lobbyistes dans le processus de prise des décisions politiques
 - A. est important, parce que les lobbyistes sont embauchés par des représentants du gouvernement
 - B. est important, parce que les lobbyistes donnent de l'information aux représentants du gouvernement
 - C. présente un problème, parce que les rencontres avec des lobbyistes empêchent les représentants du gouvernement d'accomplir leurs autres tâches
 - D. présente un problème, parce que les lobbyistes ont plus d'influence que les électeurs sur les représentants du gouvernement

4. Les trois sources examinent **le plus directement** à quel point les groupes de pression devraient
 - A. encourager le public à participer au processus politique
 - B. appuyer l'intervention du gouvernement dans l'économie
 - C. affecter les décisions des dirigeants du gouvernement
 - D. persuader les électeurs de devenir membres d'un parti politique

II. Utilise les sources aux pages 6 et 7 pour répondre aux questions 5 à 8.

5. Lequel des choix suivants remplacerait correctement le point d'interrogation à la Source I?
- A. Gouverneur général
 - B. Chambre des communes
 - C. Cour suprême du Canada
 - D. Tribune de la presse parlementaire
6. La « Sanction royale » (Source I) est accordée par
- A. les membres du Parlement
 - B. les membres du Sénat
 - C. le gouverneur général
 - D. le premier ministre
7. Un critique du système parlementaire décrit à la Source II pourrait inférer, à partir de la caricature à la Source III, que les sénateurs peuvent
- A. empêcher que des projets de loi reçoivent la sanction royale
 - B. créer des projets de loi qui seront approuvés par les membres du Parlement
 - C. rejeter des projets de loi sans le consentement du parti au pouvoir
 - D. appuyer des projets de loi sans connaître leur contenu
8. Considérées dans leur ensemble, les trois sources concernent **le plus directement**
- A. les droits des groupes de pression
 - B. les devoirs des citoyens et des politiciens
 - C. les responsabilités des partis politiques
 - D. les rôles des représentants élus et nommés du gouvernement

III. Utilise les sources aux pages 8 et 9 pour répondre aux questions 9 à 11.

9. La Société John Howard et la Société Elizabeth Fry (Source I, 3^e étape) démontrent comment le système judiciaire canadien peut être influencé par
- A. les juges des tribunaux
 - B. les groupes de défense des droits
 - C. les cercles de sentence
 - D. les comités de justice pour les jeunes
10. En tenant compte du message du caricaturiste à la Source II, les détails de la Source III démontrent que le projet de loi C-23A a **fort probablement** été adopté dans le but
- A. d'aider les criminels à se réintégrer dans la société
 - B. de limiter les conditions d'admissibilité pour demander un pardon
 - C. de simplifier le processus de demandes de pardon
 - D. d'assurer que les criminels soient condamnés pour leurs crimes
11. L'information présentée dans les trois sources est reliée **le plus directement** à laquelle des questions suivantes?
- A. Dans quelles circonstances les criminels condamnés devraient-ils obtenir un pardon?
 - B. Doit-on augmenter les frais que les criminels condamnés doivent payer pour demander un pardon?
 - C. Les criminels condamnés qui demandent un pardon devraient-ils recevoir de l'aide sociale?
 - D. Dans quelle mesure les victimes de crimes sont-elles impliquées dans le processus d'accorder un pardon à des criminels condamnés?

IV. Utilise les sources aux pages 10 et 11 pour répondre aux questions 12 à 15.

- 12.** Quels droits ou liberté garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* sont reliés **le plus directement** au règlement une-personne-un-tarif décrit dans la Source I?
- A. La liberté de réunion pacifique
 - B. La liberté d'association
 - C. Les droits démocratiques
 - D. Les droits à l'égalité
- 13.** L'information de la Source II sur le règlement une-personne-un-tarif appuie **le plus** l'inférence selon laquelle les compagnies aériennes au Canada
- A. accordent beaucoup d'importance aux règlements de sécurité
 - B. offrent parfois des prix réduits pour générer des revenus
 - C. s'attendent à ce que l'impact économique de ce règlement soit minimal
 - D. considèrent que la responsabilité financière associée à ce règlement est excessive
- 14.** L'information présentée dans la Source III illustre **le plus clairement** un conflit entre
- A. les droits individuels et la propriété publique
 - B. les droits collectifs et la propriété privée
 - C. les droits individuels et les revenus des entreprises
 - D. les droits collectifs et la prospérité financière
- 15.** L'information des trois sources est reliée **le plus clairement** à laquelle des questions suivantes?
- A. Les passagers devraient-ils faire eux-mêmes leurs réservations quand ils voyagent?
 - B. Le public a-t-il la responsabilité de jouer un rôle dans le système judiciaire?
 - C. Le gouvernement fédéral est-il responsable d'assurer que les compagnies aériennes fassent des profits?
 - D. Les entreprises privées devraient-elles avoir l'obligation légale de répondre aux besoins de tous les clients?

V. Utilise les sources aux pages 12 et 13 pour répondre aux questions 16 à 18.

16. Les droits à l’instruction dans la langue de la minorité, que l’on mentionne à la Source I, sont
- A. interdits par la loi au Québec
 - B. garantis dans la Constitution canadienne
 - C. limités seulement aux élèves francophones au Québec
 - D. garantis aux individus qui ne parlent ni l’une ni l’autre des langues officielles du Canada
17. Pour l’Interlocutrice Y à la Source II, les caractéristiques du projet de loi 115 qui sont décrites à la Source I seraient **fort probablement**
- A. acceptables, parce que les élèves doivent apprendre l’anglais à l’école
 - B. inacceptables, parce que l’instruction en anglais est permise
 - C. acceptables, parce que les écoles sont obligées de donner les cours en français
 - D. inacceptables, parce que certains élèves pourraient avoir de la difficulté à suivre des cours en français
18. Les deux sources examinent **le plus directement** à quel point le gouvernement du Québec
- A. protège les droits des membres des communautés de langue officielle du Canada
 - B. reconnaît la diversité culturelle des immigrants qui s’installent au Canada
 - C. encourage les élèves à apprendre plus d’une langue
 - D. favorise les inscriptions dans les écoles privées

VI. Utilise les sources aux pages 14 et 15 pour répondre aux questions 19 à 22.

19. Selon la perspective du gouvernement canadien, la *Loi sur les Indiens* (Source I) a comme objectif de garantir
- A. les droits collectifs des peuples autochtones
 - B. l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones
 - C. la préservation des cultures des peuples autochtones
 - D. la reconnaissance des langues parlées par les peuples autochtones
20. Le terme « assimilation » (Source II) comprend le processus par lequel
- A. on préserve les traditions des peuples autochtones
 - B. les peuples autochtones obtiennent l'autonomie gouvernementale
 - C. un groupe minoritaire adopte les coutumes et les attitudes de la majorité
 - D. le gouvernement fédéral reconnaît la langue et la culture des groupes minoritaires
21. Les détails de la Source II démontrent que pour Stewart Phillip, les actions de la Première Nation Tsawwassen et de la Première Nation Gitksan sont
- A. inacceptables, parce que les deux Premières Nations abandonnent les droits qu'elles ont obtenus par les différents traités
 - B. inacceptables, parce que certains membres des deux Premières Nations s'opposent aux décisions de leurs dirigeants
 - C. acceptables, parce que les deux Premières Nations font la promotion du développement économique
 - D. acceptables, parce que les deux Premières Nations ont le droit de signer des traités avec le gouvernement fédéral
22. L'information présentée dans les deux sources est reliée **le plus directement** à laquelle des problématiques suivantes?
- A. Dans quelle mesure la *Loi sur les Indiens* répond-elle aux besoins des Premières Nations?
 - B. Devrait-on consulter les Premières Nations quand on veut faire des amendements à la *Loi sur les Indiens*?
 - C. Les clauses de la *Loi sur les Indiens* devraient-elles inclure l'autonomie gouvernementale des Premières Nations?
 - D. Dans quelle mesure la *Loi sur les Indiens* reconnaît-elle la diversité culturelle des Premières Nations?

VII. Utilise les sources aux pages 16 et 17 pour répondre aux questions 23 à 26.

23. D'après les lois canadiennes sur l'immigration, le terme « réfugiés » (Source I) désigne les individus qui tentent
- A. d'obtenir une résidence temporaire
 - B. d'échapper à la persécution
 - C. de rejoindre des membres de leur famille
 - D. de se trouver un emploi dans des métiers manuels
24. En raison de la « décision Singh » (Source II), les individus qui obtiennent le statut de réfugié au Canada ont le droit
- A. de maintenir leurs traditions culturelles
 - B. de vivre n'importe où au Canada
 - C. de parler l'anglais ou le français quand ils arrivent au Canada
 - D. d'être présents lorsqu'on prend une décision sur leur situation personnelle
25. À la Source III, le caricaturiste suggère que
- A. le nombre de demandes de statut de réfugié augmente chaque année
 - B. les réfugiés sans pièces d'identité adéquates peuvent entrer au Canada
 - C. le gouvernement canadien devrait augmenter les programmes offerts aux réfugiés
 - D. les demandes de statut de réfugié sont traitées plus rapidement que les demandes dans les autres catégories d'immigration
26. Considérée dans son ensemble, l'information des trois sources examine **le plus directement** à quel point
- A. les politiques canadiennes actuelles sur les réfugiés sont appropriées
 - B. les réfugiés réussissent à s'intégrer dans la société canadienne
 - C. le gouvernement canadien répond aux besoins de base des réfugiés
 - D. les réfugiés peuvent participer à la prise de décisions politiques au Canada

VIII. Utilise les sources aux pages 18 et 19 pour répondre aux questions 27 à 30.

27. Le système de points (Source I) s'applique à quelle catégorie d'immigration parmi les suivantes?
- A. Les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires
 - B. Les immigrants acceptés pour des raisons humanitaires ou de compassion
 - C. Les immigrants qui ont fui leur pays en raison de la persécution, de la torture ou de traitements cruels ou inhabituels
 - D. Les époux, partenaires, enfants, parents et grands-parents d'individus qui vivent au Canada
28. L'information de la Source II décrit des immigrants qui
- A. se sont installés dans de grandes villes où il y avait beaucoup d'immigrants
 - B. se sont trouvé un emploi avant d'immigrer au pays
 - C. travaillent dans l'industrie du pétrole et du gaz
 - D. ont obtenu des emplois vacants
29. Laquelle des conclusions suivantes est appuyée **le plus directement** par l'information de la Source III?
- A. Les entreprises ont de la facilité à embaucher des travailleurs autochtones.
 - B. Les entreprises devraient embaucher des Autochtones qui habitent dans la région.
 - C. Les entreprises devraient financer des programmes d'éducation dans les communautés autochtones.
 - D. Les entreprises ont la responsabilité d'assurer la croissance économique dans les communautés autochtones.
30. Considérées ensemble, les trois sources présentent de l'information reliée **de plus près**
- A. à la création d'emplois au Canada
 - B. au taux de chômage au Canada
 - C. à l'emploi et à l'immigration au Canada
 - D. au taux de croissance de la population due à l'immigration au Canada

Deuxième partie

Problématiques pour les Canadiens : les systèmes économiques du Canada et des États-Unis



Les séries de sources IX à XIII et les questions 31 à 50 portent sur les problématiques associées aux systèmes économiques du Canada et des États-Unis.

Tu devrais prendre environ 30 minutes pour répondre à ces 20 questions à choix multiple.

IX. Utilise les sources aux pages 20 et 21 pour répondre aux questions 31 à 34.

- 31.** Dans une « Économie de marché » (Source I), les consommateurs influencent **le plus directement** la réponse à laquelle des questions suivantes?
- A. Quelles ressources va-t-on utiliser pour produire les biens?
 - B. Où les biens vont-ils être produits?
 - C. Quand les biens vont-ils être produits?
 - D. Quels biens vont être produits?
- 32.** Le terme « pénurie » (Source I) signifie avoir
- A. des ressources illimitées pour répondre à des besoins et à des désirs illimités
 - B. des ressources illimitées pour répondre à des besoins et à des désirs limités
 - C. des ressources limitées pour répondre à des besoins et à des désirs illimités
 - D. des ressources limitées pour répondre à des besoins et à des désirs limités
- 33.** Contrairement aux entreprises qui font de la publicité de la façon illustrée à la Source II, la **principale** motivation des propriétaires du premier magasin gratuit décrit à la Source III est
- A. de fournir des biens aux gens dans le besoin
 - B. de faire des profits en vendant des produits
 - C. d'encourager la coopération entre les entreprises
 - D. d'offrir beaucoup de choix de produits aux gens
- 34.** Considérées ensemble, ces trois sources examinent **le plus directement** à quel point les consommateurs
- A. veulent protéger l'environnement
 - B. dominent les décisions des entreprises
 - C. sont encouragés à acheter des produits de luxe
 - D. dépendent de l'intervention du gouvernement dans l'économie

X. Utilise les sources aux pages 22 et 23 pour répondre aux questions 35 à 38.

- 35.** L'idée que « Les entreprises doivent être autosuffisantes » (Source I) reflète la croyance selon laquelle le gouvernement canadien devrait
- A.** offrir de l'aide économique aux entreprises canadiennes en difficulté
 - B.** contribuer au financement des entreprises privées aux États-Unis
 - C.** laisser les forces du marché déterminer le succès des entreprises canadiennes
 - D.** permettre aux entreprises de prêter de l'argent au gouvernement des États-Unis
- 36.** À la Source II, les détails de la caricature suggèrent qu'en intervenant dans l'industrie de l'automobile, le gouvernement
- A.** impose une surcharge aux citoyens
 - B.** cause des difficultés aux fabricants
 - C.** impose des limites sur la propriété privée
 - D.** réduit le nombre d'employés qui peuvent être syndiqués
- 37.** L'information de la Source III suggère que l'industrie de l'automobile
- A.** est en partie responsable de la récession économique au Canada
 - B.** doit être réglementée davantage par le gouvernement canadien
 - C.** a moins besoin d'aide financière que d'autres industries au Canada
 - D.** apporte des avantages économiques aux Canadiens qui dépassent ce qu'elle coûte au gouvernement
- 38.** Considérées dans leur ensemble, les trois sources illustrent un rôle que pourrait jouer
- A.** des investisseurs privés dans l'économie
 - B.** le gouvernement dans l'économie
 - C.** une société d'État
 - D.** un syndicat

XI. Utilise les sources aux pages 24 et 25 pour répondre aux questions 39 à 42.

39. Le « Régime canadien d'assurance-emploi (AE) » (Source I) est un exemple de programme social parce qu'il
- A. règle le taux d'intérêt sur les prêts
 - B. encourage les gens à économiser de l'argent
 - C. favorise le bien-être des membres de la société
 - D. réduit les impôts que les entreprises doivent payer
40. Un des buts principaux du « Régime canadien d'assurance-emploi (AE) » (Source I) est
- A. d'offrir une aide financière temporaire aux gens
 - B. d'améliorer les conditions de travail des travailleurs
 - C. d'aider les travailleurs qui ont un accident au travail
 - D. de stimuler l'économie
41. Le caricaturiste à la Source II et les manifestants à la Source III démontrent **le plus directement** qu'il est difficile de créer un équilibre entre l'individualisme et
- A. les choix personnels
 - B. le bien public
 - C. la croissance économique
 - D. la rareté des ressources
42. Laquelle des questions suivantes identifie **le plus clairement** la problématique traitée dans les trois sources?
- A. Le gouvernement devrait-il réduire les impôts pour favoriser la création d'emplois?
 - B. Les entreprises sont-elles responsables de fournir un régime de pension aux employés?
 - C. Le gouvernement devrait-il donner une aide financière aux Canadiens dans le besoin?
 - D. Quel rôle les entreprises jouent-elles pour répondre aux besoins des Canadiens?

XII. Utilise les sources aux pages 26 et 27 pour répondre aux questions 43 à 46.

43. L'expression « on fait du marketing » (Source I) fait référence
- A. à la production de produits et de services
 - B. au fait que les consommateurs influencent les producteurs
 - C. à la création d'une demande pour des produits et des services
 - D. au fait que l'on encourage les consommateurs à limiter leurs dépenses
44. À la Source I, laquelle des réponses suivantes serait-il correct d'ajouter à la liste des « avantages de l'obsolescence planifiée » à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs?
- A. Croissance économique
 - B. Stabilité financière
 - C. Propriété du gouvernement
 - D. Intervention du gouvernement
45. À la Source III, le message du caricaturiste renforce **le plus clairement** l'idée présentée à la Source II selon laquelle l'obsolescence planifiée permet aux
- A. producteurs de créer de nouvelles inventions
 - B. entreprises de vendre continuellement des produits
 - C. gouvernements d'augmenter leurs revenus générés par les taxes de vente
 - D. consommateurs de posséder les versions les plus récentes des produits
46. L'information des trois sources appuie la conclusion selon laquelle l'obsolescence planifiée
- A. fait augmenter la qualité de vie
 - B. renforce le principe de l'autosuffisance
 - C. appuie les principes de la consommation
 - D. nécessite que le gouvernement intervienne dans l'économie

XIII. Utilise les sources aux pages 28 et 29 pour répondre aux questions 47 à 50.

47. Lequel des choix suivants serait **le plus approprié** pour remplacer le point d'interrogation dans la liste des définitions à la Source I?
- A. Acheter des produits fabriqués avec des ressources non renouvelables ou rares
 - B. Activités économiques qui gaspillent des ressources ou qui nuisent à l'environnement
 - C. Ententes commerciales que les gouvernements étrangers ignorent ou ne respectent pas
 - D. Acheter des produits qui sont interdits ou vendus dans des réseaux commerciaux illégaux
48. La Source II illustre que, pour les consommateurs et les travailleurs qui participent à l'économie clandestine, il y a
- A. des coûts à payer pour leurs actions
 - B. des occasions de devenir riche sans faire beaucoup d'efforts
 - C. des avantages pour l'ensemble de la société
 - D. peu de conséquences sur l'ensemble de la société
49. La Source III révèle que les employeurs légaux ont de la difficulté à attirer des clients parce que
- A. les produits et les services qu'ils offrent sont de moins bonne qualité
 - B. les profits générés par les ventes sont partagés entre les actionnaires
 - C. les salaires et les avantages sociaux sont inclus dans le prix des produits et des services qu'ils vendent
 - D. les travailleurs doivent payer les coûts reliés aux accidents qui se produisent dans les milieux de travail
50. Les trois sources seraient **les plus appropriées** pour faire un rapport sur les façons dont l'économie clandestine
- A. fait augmenter le choix de produits offerts sur le marché
 - B. permet d'assurer que les prix des produits et des services restent stables
 - C. affecte les relations commerciales du Canada avec les autres pays
 - D. affecte l'assiette fiscale et les programmes sociaux du Canada

*Tu as terminé le test.
S'il te reste du temps, tu peux vérifier tes réponses.*

Plan d'ensemble et description des questions du test de rendement 2014

Le plan d'ensemble suivant montre les catégories de notation et les sections du test (sections du contenu du programme) dans lesquelles ces questions étaient classées dans le Test de rendement d'Études sociales 9 administré en 2014.

	Savoirs ¹	Compétences et processus ²	Nombre (pourcentage) de questions
<p>Les systèmes politique et juridique (9.1.4, 9.1.5)³ Les élèves analysent la structure du système politique fédéral du Canada et le rôle des citoyens et des organisations dans le système juridique du Canada en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la façon dont les lois sont adoptées au Canada • aux directions générales du gouvernement fédéral • à la façon dont les députés et les sénateurs sont choisis • à l'obligation pour les députés et les sénateurs de rendre des comptes • au rôle des partis politiques fédéraux • au rôle des médias dans les questions politiques <ul style="list-style-type: none"> • aux groupes de pression et les décisions politiques • à la façon dont les processus législatifs et politiques répondent aux besoins des Canadiens • à la participation au système juridique du Canada • aux rôles et responsabilités des citoyens à l'égard de la loi • à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> 	1 5 6 9 4 (8 %)	2 8 3 10 4 11 7 7 (14 %)	11 (22 % de la note totale du test)
<p>Les droits individuels et collectifs (9.1.6, 9.1.7)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique les répercussions de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> sur les processus législatifs du Canada et comment la demande croissante de reconnaissance des droits collectifs a eu des répercussions sur les processus législatifs au Canada en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la reconnaissance des droits individuels • à l'exercice des droits individuels • aux conditions de travail • aux droits et responsabilités des citoyens • à la reconnaissance des droits collectifs • aux besoins des minorités francophones <ul style="list-style-type: none"> • aux besoins des francophones du Québec • aux droits des minorités de langue officielle • à la façon dont la <i>Loi sur les Indiens</i> reconnaît le statut et l'identité des peuples autochtones • aux Traités 6, 7 et 8 • à la législation quant aux droits et à la culture des Métis 	12 16 19 20 4 (8 %)	13 18 14 21 15 22 17 7 (14 %)	11 (22 % de la note totale du test)
<p>L'immigration (9.1.8)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique comment les processus législatifs abordent les questions de l'immigration en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux facteurs influant sur les politiques de l'immigration • aux changements apportés aux politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés • à l'immigration et aux peuples autochtones <ul style="list-style-type: none"> • aux politiques provinciales de l'immigration • aux politiques d'immigration du Québec • aux relations entre les politiques d'immigration et la <i>Charte</i> • aux avantages découlant de l'immigration pour le Canada 	23 24 27 3 (6 %)	25 29 26 30 28 5 (10 %)	8 (16 % de la note totale du test)
<p>La prise de décision économique (9.2.4)³ Les élèves analysent les principes et les pratiques d'une économie de marché et d'une économie mixte en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux principes d'une économie de marché • à l'intervention du gouvernement • à l'économie mixte du Canada • au rôle des consommateurs dans une économie de marché et dans une économie mixte <ul style="list-style-type: none"> • à l'identité individuelle et collective des consommateurs • aux répercussions des syndicats sur l'économie • à l'intervention du gouvernement dans l'économie au Canada et dans l'économie des États-Unis • au principe économique de la rareté des ressources 	31 32 35 3 (6 %)	33 37 34 38 36 5 (10 %)	8 (16 % de la note totale du test)
<p>Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques (9.2.5, 9.2.6)³ Les élèves évaluent d'un point de vue critique la relation qui existe entre le consumérisme et la qualité de la vie au Canada et aux États-Unis et l'interdépendance entre les décisions politiques et les systèmes économiques en explorant les questions et en réfléchissant aux problématiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux indicateurs de la qualité de vie • au comportement des consommateurs • à la façon dont le marketing influence le consumérisme • au consumérisme et la qualité de vie • au consumérisme en tant que pouvoir de masse <ul style="list-style-type: none"> • au consumérisme et la croissance économique • aux valeurs qui sont à la base des programmes sociaux • aux programmes économiques des partis politiques • aux philosophies et programmes des partis politiques • à l'économie clandestine • aux questions environnementales et la qualité de vie 	39 40 43 44 47 5 (10 %)	41 48 42 49 45 50 46 7 (14 %)	12 (24 % de la note totale du test)
Nombre (pourcentage) de questions	19 (38 % de la note totale du test)	31 (62 % de la note totale du test)	50 (100 % de la note totale du test)

¹**Savoirs** : l'étendue et la profondeur de l'information, des concepts, des éléments de preuve, des idées et des opinions essentiels à la prise de décisions telles que définies dans le Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

²**Compétences et processus** : l'application d'une pensée critique et créatrice, d'une démarche historique, de compétences d'ordre géographique, de la prise de décisions, de la résolution de problèmes et des connaissances médiatiques à des situations pertinentes telles que définies dans le Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

³Les chiffres en caractère gras entre parenthèses renvoient aux résultats d'apprentissage spécifiques du Programme d'Études sociales 9^e année de 2007.

Le tableau ci-dessous donne de l'information sur chaque question : la bonne réponse, le niveau de difficulté (le pourcentage d'élèves qui ont bien répondu à la question dans la version française du test), la catégorie de notation, l'élément du programme évalué, ainsi que la description de la question.

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
1	D	61,4	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Reconnaître un des rôles des groupes de pression dans le système politique fédéral canadien. (RAS 9.1.4)
2	B	58,7	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Interpréter les détails d'une caricature pour déterminer le message suggéré par le caricaturiste. (RAS 9.C.1)
3	B	68,6	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Identifier le point de vue d'un individu sur le rôle des lobbyistes dans les processus de prise des décisions politiques au Canada. (RAS 9.C.1)
4	C	75,0	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Tirer une conclusion sur la problématique centrale à laquelle les trois sources sont reliées le plus directement. (RAS 9.C.4)
5	B	86,3	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Se souvenir de l'institution parlementaire identifiée dans un diagramme décrivant comment les lois sont adoptées dans le système politique fédéral canadien. (RAS 9.1.4)
6	C	75,7	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Savoir comment un projet de loi devient loi dans le système politique fédéral canadien. (RAS 9.1.4)
7	D	41,5	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Déterminer l'inférence qu'un critique d'un point de vue présenté pourrait faire à partir d'une caricature portant sur le rôle des sénateurs dans le système politique canadien. (RAS 9.C.1)
8	D	71,0	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Synthétiser l'information présentée dans trois sources afin de tirer une conclusion sur la problématique centrale soulevée dans les sources. (RAS 9.C.4)
9	B	58,3	Savoirs	Systèmes politique et juridique	Se souvenir du rôle de la Société John Howard et de la Société Elizabeth Fry dans le système judiciaire canadien. (RAS 9.1.5)
10	B	42,0	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Considérer le message d'une caricature présentée dans une source pour déterminer pourquoi un projet de loi décrit dans une autre source a été adopté au Canada. (RAS 9.C.1)
11	A	69,7	Compétences et processus	Systèmes politique et juridique	Former une généralisation sur la problématique reliée le plus directement à l'information sur le système judiciaire canadien présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
12	D	76,8	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Reconnaître les droits garantis dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> nommés dans quatre grands titres de journaux. (RAS 9.1.6)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
13	D	59,8	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Faire une inférence à partir de l'information présentée dans un tableau sur les couts reliés à la préservation des droits garantis dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> . (RAS 9.C.1)
14	C	65,6	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Analyser quatre points de vue pour déterminer le conflit démontré dans la discussion sur les droits garantis dans la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> . (RAS 9.C.1)
15	D	71,3	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Synthétiser l'information présentée dans trois sources pour tirer une conclusion sur la problématique qui est la plus clairement soulevée. (RAS 9.C.4)
16	B	65,0	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Savoir comment les droits des minorités de langues officielles sont garantis au Canada. (RAS 9.1.7)
17	B	66,4	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	À partir du point de vue présenté, déterminer comment l'interlocuteur réagirait à l'adoption d'un projet de loi au Québec. (RAS 9.C.1)
18	A	73,2	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	Faire une généralisation sur la reconnaissance des droits liés aux langues officielles au Québec, auxquels on fait référence dans deux sources. (RAS 9.C.4)
19	A	61,6	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Se souvenir de ce que le gouvernement canadien a l'intention que la <i>Loi sur les Indiens</i> garantisse aux peuples des Premières Nations. (RAS 9.1.7)
20	C	75,8	Savoirs	Les droits individuels et collectifs	Savoir à quel processus le terme <i>assimilation</i> fait référence. (RAS 9.1.7)
21	A	49,8	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	À partir de l'information présentée dans un article de revue, déterminer le point de vue d'un individu sur les actions des Premières Nations qui sont décrites dans l'article. (RAS 9.C.1)
22	A	50,5	Compétences et processus	Les droits individuels et collectifs	À partir de l'information présentée dans deux sources, déterminer la problématique la plus clairement identifiée. (RAS 9.C.4)
23	B	74,9	Savoirs	L'immigration	Reconnaître ce qui définit les réfugiés en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'immigration</i> . (RAS 9.1.8)
24	D	40,2	Savoirs	L'immigration	Identifier comment la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> garantit les droits des individus qui demandent le statut de réfugiés au Canada. (RAS 9.1.8)
25	D	60,0	Compétences et processus	L'immigration	Interpréter une caricature pour déterminer ce que le caricaturiste suggère au sujet des politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés. (RAS 9.C.1)
26	A	27,1	Compétences et processus	L'immigration	Déterminer la problématique à laquelle l'information présentée dans trois sources sur les politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés est reliée de plus près. (RAS 9.C.4)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
27	A	80,8	Savoirs	L'immigration	Reconnaître à quelle catégorie d'immigration s'applique l'information présentée dans un tableau. (RAS 9.1.8)
28	D	51,9	Compétences et processus	L'immigration	Faire une généralisation à partir de l'information présentée sur une page Web au sujet des avantages de l'immigration. (RAS 9.C.1)
29	B	53,0	Compétences et processus	L'immigration	Déterminer quelle conclusion est appuyée le plus directement par l'information présentée dans un article de journal. (RAS 9.C.1)
30	C	79,2	Compétences et processus	L'immigration	Tirer une conclusion au sujet de la problématique à laquelle l'information présentée dans trois sources est reliée de plus près. (RAS 9.C.4)
31	D	68,2	Savoirs	La prise de décision économique	Identifier la question économique de base dont la réponse est déterminée le plus directement par les consommateurs dans une économie de marché. (RAS 9.2.4)
32	C	76,3	Savoirs	La prise de décision économique	Déterminer la question économique de base qui définit le concept de <i>rareté</i> . (RAS 9.2.4)
33	A	70,7	Compétences et processus	La prise de décision économique	À partir des détails d'une caricature et de l'information présentée dans un article de journal, déterminer les raisons qui motivent les décisions des propriétaires d'entreprises. (RAS 9.C.1)
34	B	64,5	Compétences et processus	La prise de décision économique	Faire une généralisation sur le rôle économique des consommateurs sur lequel l'information présentée dans trois sources porte le plus directement. (RAS 9.C.4)
35	C	71,8	Savoirs	La prise de décision économique	À partir d'un énoncé, reconnaître la croyance exprimée sur l'intervention du gouvernement dans les économies de marché. (RAS 9.2.4)
36	A	50,2	Compétences et processus	La prise de décision économique	Interpréter les détails d'une caricature pour déterminer ce qui est suggéré quant aux conséquences de l'intervention du gouvernement dans l'économie. (RAS 9.C.1)
37	D	50,5	Compétences et processus	La prise de décision économique	Déterminer ce que l'on suggère dans un article tiré d'un site Web au sujet de l'intervention du gouvernement dans l'économie. (RAS 9.C.1)
38	B	59,9	Compétences et processus	La prise de décision économique	Tirer une conclusion sur la problématique économique soulevée dans l'information présentée dans trois sources. (RAS 9.C.4)
39	C	76,5	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Se souvenir des valeurs sociétales sous-jacentes aux programmes sociaux au Canada. (RAS 9.2.5)

Question	Clé	Diff. %	Catégorie de notation	Élément du programme évalué	Description de la question
40	A	73,4	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Connaitre un des objectifs principaux du programme canadien d'assurance-emploi. (RAS 9.2.5)
41	B	65,4	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Déterminer la problématique qui est reliée le plus directement aux inquiétudes démontrées par un caricaturiste dans une source et par des manifestants dans une autre source. (RAS 9.C.1)
42	C	73,1	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Synthétiser de l'information pour déterminer la question qui identifie la problématique soulevée le plus clairement dans trois sources. (RAS 9.C.4)
43	C	61,8	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Connaitre la signification du terme <i>marketing</i> . (RAS 9.2.5)
44	A	64,8	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Identifier un avantage d'une certaine technique de marketing tant pour les producteurs que pour les consommateurs. (RAS 9.2.5)
45	B	46,0	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Déterminer l'idée que l'on présente sur le marketing dans un article dans une source et qui est renforcée par le message d'une caricature dans une autre source. (RAS 9.C.1)
46	C	68,0	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	À partir de l'information présentée dans trois sources, tirer une conclusion sur le marketing et le consumérisme. (RAS 9.C.4)
47	D	86,7	Savoirs	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Savoir ce qui caractérise les interactions économiques dans l'économie clandestine. (RAS 9.2.6)
48	A	50,1	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Interpréter l'information présentée dans un tableau pour faire une généralisation sur la participation à l'économie clandestine. (RAS 9.C.1)
49	C	40,0	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	À partir de l'information présentée dans un article de journal, identifier un problème auquel les employeurs font face à cause de l'économie clandestine. (RAS 9.C.1)
50	D	53,2	Compétences et processus	Le consumérisme, la qualité de la vie et la prise de décisions politiques	Formuler une généralisation sur le thème d'une recherche pour laquelle l'information présentée dans trois sources serait la plus utile. (RAS 9.C.4)